

CONTEXTE

Les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent voire s'aggravent partout dans le monde. Les effets cumulés du réchauffement climatique, des tensions autour des ressources naturelles et du creusement des inégalités socio-économiques créent des conditions propices à démultiplier crises et conflits de tous ordres, dont les femmes sont les premières victimes.

L'ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » place l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'agenda international. Afin d'atteindre ces objectifs, l'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal de l'action extérieure de la France dans le cadre duquel les collectivités territoriales, menant une politique de coopération internationale, doivent s'inscrire.

PRE-REQUIS

-Distinguer l'approche spécifique (projet ciblant directement l'égalité femmes - hommes) de l'approche intégrée (intégration d'enjeux liées au genre dans les projets).

-Les principaux bailleurs des collectivités l'Union Européenne, l'AFD et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères intègrent systématiquement une approche genre dans leurs AAP.

-La collecte de données :

- Ces données désagrégées par genre sont nécessaires pour prendre la mesure des inégalités.

-Il est nécessaire de positionner ces données dans une dimension sociologique de sous ou sur représentation.

- **Attention** : la parité numérique ne suffit pas (50/50), il faut toujours réinterroger les données en les contextualisant. Par exemple : les minorités de genre sont-elles sous-représentées, ou sous-représentées parmi les usager-e-s d'un dispositif ?

-Les données ne suffisent pas à caractériser une approche genre, elles doivent être analysées pour mettre en évidence les disparités de genre et les relations de pouvoir.

-Les données doivent constituer un support pour faire des propositions d'évolution.

- Les données viennent éclairer la prise de décision des élu-e-s et agent-e-s.

Il existe plusieurs angles pour aborder les questions de genre dans l'AEICT :

-en questionnant les pratiques internes de la collectivité : par exemple en termes de représentation (mandats relatifs à la coopération sont-ils portés par des hommes ou des femmes ? la représentation des femmes dans la composition des délégations) ;

-en questionnant les pratiques relatives aux projets : (Quelles participation et capacités différenciées selon le genre, quels effets du projet sur les disparités de genre, quelles conséquences induites par le projet en termes d'accès à et de contrôle sur les ressources ?)

Il est nécessaire d'avoir des données propres au projet ou à la situation spécifique de sa collectivité (voir section pré-requis) : pour documenter ces aspects, il sera essentiel d'être en mesure de collecter ces données mais également de les analyser, en les comparant à des points de référence, que ceux-ci soient externes (statistiques ou études) ou interne (données produites par la collectivité ou précédentes collectes de données si le dispositif est pérenne).

Sur les activités

L'approche genre peut être déclinée sur l'ensemble des champs d'intervention des politiques publiques locales et des projets de l'AEICT. De nombreuses ressources existent pour vous guider !

Une bonne idée peut également être de se rapprocher du service égalité femmes-hommes de votre collectivité s'il existe.

RESSOURCES :

- **F3E** : Genre et développement Fiches pédagogiques 2021 – réédition augmentée

- **F3E** : [Animer des ateliers avec une perspective de genre](#)

- F3E : Formation : [Mesurer le genre pour transformer vos pratiques](#)

- Centre Hubertine Auclert : [PLANIFIER, CONDUIRE ET ÉVALUER UNE POLITIQUE LOCALE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES - Guide Pratique](#)

- GEMIS : [Guide - l'intégration de la dimension de genre stratégies et bonnes pratiques](#)

- GEMIS : [Lignes directrices pour une communication sensible au genre](#)